

Toulon, le 28 JUIN 2006



CONSEIL GÉNÉRAL

AFFAIRE SUIVIE PAR
Mr L. LOUBRIEU
Direction des Ports
04.94.93.64.22
Fax : 04.94.93.27.39

Madame Elisabeth VARET
Présidente de l'association « Amoureux
du Levant Naturiste »
En Nadal
31290 MAUREMONT

REF. : LL/N° 33760

OBJET : Projet de remise en sécurité, aux normes environnementales et à niveau des infrastructures portuaires de l'Aiguade de l'île du Levant.

PJ : Conseils portuaires du 11 mai 2005, 16 novembre 2005, et du 13 octobre 2004, commission permanente N° G45S du 19 décembre 2006.

Madame la Présidente,

Suite à votre courrier en date du 21 avril 2006, je vous prie de bien vouloir ci-joint les éléments de réponse que vous sollicitez :

1/ Calendrier d'avancement prévisionnel

Début 2007 : montage du dossier Bouchardeau
Eté 2007 : instruction administrative
Automne 2008 : enquêtes publiques
Fin 2009 : maîtrise d'œuvre
2011-2012 : travaux de réhabilitation portuaire

2/ Etudes sur l'herbier de Posidonie

Les études d'herbier de posidonie dans le cadre de la phase de mise aux points pour l'implantation des infrastructures portuaires, ont été intégré aux rapports de CREOCEAN et du GIS POSIDONIE. Ces documents seront disponibles lors des enquêtes publiques conjointes programmées en 2008.

3/ PV des conseils portuaires

Veuillez trouver ci-joint les 3 derniers compte rendus des conseils portuaires du port de l'Aiguade.

4/ Billets bateaux

En réponse à votre courrier en date du 21/4/06, il semble utile de rappeler les principes qui ont conduit au vote de la subvention permettant d'accéder à un service de transport maritime à un tarif équivalent à celui d'un transport terrestre.

Cette aide ne s'adresse qu'aux résidents à titre principal des îles du Levant et de Port Cros, adhérents respectivement des associations Héliopolis et Ut'iles et aux professionnels qui doivent s'y rendre dans le cadre de leurs activités officielles.

Les obligations législatives de contrôle de l'utilisation faite des aides publiques et le constat du coût très conséquent de ces aides ont conduit le Département à modifier les conditions d'attributions des cartes. Il ne s'agit en aucun cas d'un intérêt particulier mais de la stricte application de la réglementation.

La Direction des Ports du Conseil Général du Var a répondu à l'ensemble de vos courriers, cependant si les éléments vous semblent nécessiter un complément d'informations, il me serait agréable que vous nous les précisiez afin de pouvoir répondre à vos diverses interrogations.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées

Visa

IL AQUA
Le chef du service études et travaux

Le Directeur des Ports

G. ARDUIN